Objectif 1 Agriculture

Les nouveaux enjeux et actions phares dans le cadre de l'acte 2 du projet de territoire 2021-2027

Enjeux 2021-2027 :
- Le maintien des paysages agricoles
- L'accompagnement des transitions climatiques, environnementales, numériques
- La promotion et commercialisation des produits agricoles du territoire

Actions phares 2021-2027 :
- Recrutement d'un chargé de mission agriculture
- Soutien au foncier agricole (acquisition, baux ruraux, agriparc)
- Soutien à l'installation d'agriculteurs et d'activités complémentaires

Développer une agriculture durable, de qualité, à haute valeur paysagère et économiquement viable

Zoom Agriculture
- Secteur fort de l'économie (12% des emplois)
- Territoire homogène en termes de production agricole, dominé par l'activité viticole (70% de la SAU)
- Surface agricole utile du territoire en baisse et forte pression foncière

Les enjeux

- Foncier : maintien de terres destinées à l'agriculture
- Pérennité des exploitations : installation de jeunes agriculteurs
- Energétiques et écologiques : pour assurer sa soutenabilité
- Qualité des paysages : participe à l'attractivité touristique du territoire

Nos engagements

Prendre en compte les problématiques en matière d'adaptation aux changements climatiques et de protection environnementale

Soutenir la viticulture, pilier de l'économie agricole

- Aider à la création/rénovation de points de vente
- Structurer la filière sur le territoire : implantation et développement d'entreprise, relations B to B…
- Animer l'œnotourisme avec l'office de tourisme intercommunal
- Soutenir les opérations collectives évènementielles viticoles sur la Vallée de l'Hérault
- Aider les vignerons à participer à des salons professionnels
- Accompagner à l'export de vins

Développer une agriculture de proximité

- Structurer et faciliter la viabilité économique des projets de production et commercialisation en circuits courts
- Aider l'installation d'une boutique de producteurs locaux
- Aider à la création/rénovation de points de vente
- Accompagner les démarches collectives de transformation et commercialisation de produits maraichers

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

@ **CONTACTEZ-NOUS**